

AR Prefecture	REPUBLIQUE FRANCAISE
046-214601767-20230412-2023_04	Département du LOT
Reçu le 19/04/2023	Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers
En exercice 12
Présents 10
Votants 11
Absents 02
Date de la convocation :
31 mars 2023
Date d'affichage :
31 mars 2023

OBJET :

Délibération N° 2023-04-37

Budget Ecobarri Mas de
Charles 2023

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Préfecture
Le 19/04/2023
Et publication ou notification
Du 20/04/2023

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-trois le douze du mois d'avril à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa - Grimal Béatrice-
Martinez Dimitri - Mas Cédric – Mejecaze Jean-Paul- Mézy Amandine –
Soulie Bruno – Verbiguie Laurie.

Serrau Martial a donné procuration à Mézy Amandine.

Absent : Gallineau Sébastien

Secrétaire de séance : Verbiguie Laurie.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif Ecobarri - Mas de Charles 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de Fonctionnement à 669 289.69 € et en dépenses et en recettes d'investissement à 876 227.61 € soit un budget global de 1 545 517.30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le Budget Primitif Ecobarri - Mas de Charles 2023 comme présenté et charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à intervenir

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire
Jacques COLDEFY

